CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E56971** **VALABLE JUSQU'AU** **18/11/2027**

ÉDITÉ LE 28/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1984

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 06/03/2024

Capital : 62 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALBERTVILLE 94B140 330826314

Siret : 330 826 314 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8101092

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 421621140008

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 421621140008

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : SOCIETE DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS FRONTENEXOISE

11 RUE DE L'INDUSTRIE
ZONE INDUSTRIELLE
73460 FRONTENEX

Téléphone : 04 79 31 40 34 **Fax :** 04 79 38 57 51

Portable : 06 09 42 31 53

Responsabilité légale :
RONZATTI JEAN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.cbtpf73-maconnerie.fr

E-mail : cbtpf@orange.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 546 412 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111 PROB	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	3	17/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/09/2026 13:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.